Département de la Seine-Maritime VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint-Nicolas d'Aliermont Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : <u>accueil@mairie-sna.fr</u>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS / 2024-06-05-03

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle Paul Caron, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents: Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, Mme MOA K., M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. BENET M.; M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Etaient absents excusés: M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS MB.)

Etaient absents: M. COUAILLET T., M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A. Mme BOUCLON S., M. BARUT H.

Date de convocation : 28/05/2024 Date d'affichage : 31/05/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 19 Votants : 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désignée secrétaire de séance.

OBJET: DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le Budget Primitif 2024- budget principal, adopté par le Conseil Municipal le 10/04/2024,

Considérant les ajustements budgétaires à effectuer suite au vote du budget primitif

Considérant l'avis favorable de la Commission n°1 « finances et ressources humaines » en date du 3 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le tableau de décision modificative budgétaire n°1, telle qu'indiquée dans le tableau ci-après,

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2024- SECTION FONCTIONNEMENT DM N°1					
Chapitre	Distriction	Dépenses		Recettes	
Article	Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
75/752	Revenu des immeubles				95.36 €
042/777	Opération d'ordre, transferts entre sections			95.36 €	
TOTAL DM				95.36 €	95.36 €
Contrôle équilibre		0		0	

- Autorise Madame le Maire, ou l'adjoint par délégation, à signer tout acte et document consécutifs à la présente délibération,
- Dit que la DGS de la commune est chargée de l'exécution et la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme, Au registre sont les signatures, Le 5 juin 2024 Le Maire,

Blandine LEFEBVRE

A MACOLAS OF THE BROWN

8

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240605-2024-06-05-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2024